

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b> Compagnie ou Escadron CIE.GD.		<b>RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF</b>  <b>PROCES-VERBAL DE SYNTHESE</b>		
Unité BT.			N° Pièce 1	N° Feuillet 1
Code unité	Procès-Verbal 1022/02			

**OBJET :** Phénomène Objet Volant Non Identifié.

**REFERENCE (S):** B.E. N°25400 DEF/Gend/O.E/D.O/Rens du 28/09/92 et C.M.N°32600 DEF/Gend/O.E./D.O/Rens

**TEMOIN :** G O

Nous soussigné, **B** , **J** , Gendarme, APJ, en résidence à  
 Agissant sous le contrôle de **G** , **G** , Major, O.P.J., en résidence à  
 Vu les articles 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,  
 Rapportons les opérations suivantes :

—oooO **PREAMBULE** Oooo—

Le trois septembre deux mil deux Mille **G** , **O** , étudiante en lettres supérieures,  
 demeurant se présente au bureau de notre unité pour nous  
 signaler l'observation qu'elle a faite la veille depuis la fenêtre de son appartement.

—oooO **EXPOSE DES FAITS** Oooo—

**Mlle G** loue un appartement . Celui ci situé au  
 étage bénéficie d'une vue dégagée en direction de l'ouest. Le 2 septembre 2002, il est 20 heures  
 lorsque sans raison particulière elle se met à sa fenêtre. Elle remarque des lumières blanches très  
 lumineuses dans le ciel. Elle pense qu'il s'agit peut être de fusées d'un feu d'artifice et n'y prête  
 pas plus d'attention. Vers 21 heures 55, **Mlle G** se repositionne au même endroit et  
 remarque que les lumières sont toujours visibles. Aucun bruit n'est émis par celles ci, le rythme  
 d'apparition s'est accéléré. Ces lumières arrivent du sud, sont de couleur rouge, puis deviennent  
 brutalement blanches avant d'amorcer une descente vers le sol. Un objet, comportant 3 lumières  
 blanches disposées en triangle, et dominé par une lumière rouge est observé. Celui ci, vers 22  
 heures 20 se met en mouvement à une vitesse estimée à celle d'un avion au décollage pour  
 disparaître du champ de vision de **Mlle G** . (cf pièce N°2).

**L'A.P.J :**

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
1	M. le Préfet	A le 05/09/02	L'Adjudant <b>G</b> P
1	M. le Général Commandant la région aérienne		
2	D.G.G.N. Bureau Défense Opération Sous direction des opérations Bureau renseignement situation		
1	Archives	Date et signature	Date <u>signature</u> et <u>cachet</u>

—oooO ENQUETE Oooo—

Nous avons pris attache avec le commissariat central de police de \_\_\_\_\_, où il nous a été indiqué qu'aucune observation similaire à celle effectuée par Mlle G \_\_\_\_\_ n'avait été relatée.

Nous sommes entrés en relation avec les services de météorologie de la région \_\_\_\_\_  
Aucun fait remarquable ne nous a été signalé.

Nous avons également contacté le service de la surveillance aérienne de l'aéroport de \_\_\_\_\_, où aucun fait anormal n'est apparu sur les écrans de contrôle.

Mentionnons que Mlle G \_\_\_\_\_ n'est pas connue de notre unité ni du commissariat de police de \_\_\_\_\_. Elle n'est pas non plus connue des gendarmes de la Brigade de \_\_\_\_\_ son lieu de naissance. Nous avons également effectué des recherches à l'aide de l'outil informatique ou la requête \_\_\_\_\_ auteur n'a rien donné.

Mlle G \_\_\_\_\_ ne semble pas faire l'objet d'un suivi psychologique, et tenait des propos cohérents lors de son audition.

Nous avons également cherché à savoir si Mlle G \_\_\_\_\_ ne serait pas connue en tant que membre ou sympathisante de la secte \_\_\_\_\_ localisée à \_\_\_\_\_. Aucun élément en ce sens n'est ressorti.

—oooO CLOTURE Oooo—

En conséquence, nous transmettons ce présent dossier aux destinataires désignés lors de ce type de procédure.

Fait et clos à \_\_\_\_\_ le 05 septembre 2002.

L'A.P.J.

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>		<b>RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF</b>		
Compagnie ou Escadron CIE.GD.			<b>PROCES-VERBAL D'AUDITION</b>	
Unité BT.				
Code unité	Procès-Verbal 1022/02	N° Pièce <b>2</b>	N° Feuille <b>1</b>	

**OBJET** : Audition de Mademoiselle G O suite à l'observation d'un phénomène O.V.N.I.

**REFERENCE** : B.E. N°25400 DEF/Gend/O.E/D.O/ Rens du 28/09/92 et C.M.N°32600 DEF/Gend/O.E/D.O/ Rens du 08/11/85.

Nous soussigné B , J , Gendarme, APJ, en résidence à , agissant sous le contrôle de G. G , Major, OPJ, commandant l'unité  
Vu les articles 20 21-1 et 75 du CPP  
Rapportons les opérations suivantes.  
Nous trouvant à entendons :

PERSONNE CONCERNEE				
Nom		Prénom		Nom usage
G		O		
Date naissance	Lieu naissance	Départ.	Pays	
			FRANCE	
Sexe	Situation Familiale	Nom marital	Nationalité	
Féminin	Célibataire		Française	
Filiation		Téléphone		Profession
				Etudiante en lettre supérieure
Adresse		Code postal	Ville	

qui déclare le 03 septembre 2002 à 20 heures 20-----  
----Vous m'entendez suite à une observation que j'ai faite hier, le 2 septembre 2002 dans le ciel

----Les faits se sont produits à compter de 20 heures pour s'achever vers 22 heures 20. Au départ les lumières que j'ai observées avaient une fréquence d'apparition peu élevée, pour ensuite accélérer le rythme jusqu'au terme du phénomène.-----

----Je précise que je n'ai pas observé constamment ces lumières. J'ai bien remarqué ce phénomène étrange à 20 heures, puis j'ai repris mon observation à 21 heures 55 jusqu'à 22 heures 20.-----

----J'étais chez moi, au , dans l'appartement que je loue situé au , avec une exposition plein ouest. Vers 20 heures je me suis mise à ma fenêtre sans raison particulière, j'ai remarqué VENUS qui scintillait dans le ciel à l'ouest, lorsque j'ai vu au sud ouest quelques lumières blanches très lumineuses qui s'orientaient du ciel vers la terre. Elles avaient une vitesse assez lente qui avait cependant tendance à s'accroître au fur et à mesure qu'elles se rapprochaient du sol. J'ai pensé que c'était des fusées de détresse ou d'artifice tirées par des personnes. Je n'y ai donc pas prêté plus d'attention que cela. J'estime la distance me séparant de ces lumières de 500 mètres à 2 kilomètres environ.-----

-----J'ai quitté ma fenêtre environ 5 minutes après m'y être installée pour vaquer à mes occupations.-----

----Vers 21 heures 55 je m'y suis réinstallée, et j'ai observé que les lumières étaient toujours dans le ciel. Le rythme d'apparition était bien plus élevé qu'à 20 heures. A peine une lumière avait-elle disparue à l'horizon, qu'une autre faisait son apparition dans le ciel. Ce n'est qu'à la fin de mon observation que je me suis rendue compte que ces lumières arrivaient du sud à une altitude constante par rapport à l'horizon pour se fixer à la verticale de leur point de chute. Elles apparaissaient d'une couleur rouge, pour ensuite prendre brutalement une teinte blanche de plus en plus brillante lorsqu'elles arrivaient au point de chute.-----

----Elles semblaient toutes tomber au même endroit, sans pour autant que je puisse affirmer qu'elles touchaient le sol, car la vue que j'ai de ma fenêtre est obstruée par des bâtiments construits entre mon appartement et le point de chute supposé.-----

----Elles ne semblaient pas émettre de bruit de moteur. La lumière était constante, il n'y avait pas de clignotement.-----

----A la fin de mon observation j'ai remarqué la présence d'un objet comportant 3 lumières disposées en triangle, de couleur blanche, beaucoup moins brillantes, et un peu floues. Au sommet de cet objet, il y avait une lumière de couleur rouge, bien nette. Cet objet, s'est mis en mouvement à l'issue de la dernière tombée de lumière blanche, en direction du nord-nord-est à une vitesse qui m'a parue être à peu près celle d'un avion au décollage.-----

LA PERSONNE ENTENDUE

L'A.P.J.

Code unité	Procès-Verbal 1022/02	N° Pièce 2	N° Feuille 2
------------	--------------------------	---------------	-----------------

-----Je tiens également à préciser que lors de mon observation le ciel était dégagé avec cependant une légère brume à l'horizon. Il ne pleuvait pas et le climat n'était pas orageux. Il ne me semblait pas qu'il y avait beaucoup de vent, et la température me semblait clémente. -----

-----A le 3 septembre 2002 à 21 heures 10.-----

-----Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.-----

**LA PERSONNE ENTENDUE**

**L'A.P.J.**



DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
ET DE L'ETABLISSEMENT  
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION  
DES SYSTEMES OPERATIONNELS  
DIVISION EXPLOITATION DES CENTRES DE MISSION  
SCIENTIFIQUE ET DE TRAITEMENT

SE P R A

20 mars 2003  
DEE/EO/ST/SEPRA N° 03-114

**GENDARMERIE NATIONALE  
BRIGADE TERRITORIALE**

V/Réf. : P.V. N° 1022/2002 -

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,